

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 12

Artikel: Armée et politique
Autor: Revol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Armée et Politique

Les événements du 13 mai dernier en Algérie ont marqué l'intervention de l'armée dans la politique française. On a parlé à leur sujet de *pronunciamiento*. Ce mot de la langue politique de l'Espagne sert à désigner les révoltes militaires qui donnent une physionomie si particulière à l'histoire espagnole du XIX^e siècle. Loin de s'être atténuées au cours du présent siècle, ces révoltes ont pris, au contraire, une double accentuation ; en intensité d'abord (témoin la guerre civile qui durant près de trois ans, de juillet 1936 à mars 1939, souleva le général Franco contre le gouvernement républicain de Madrid) ; elles se sont en outre étendues à nombre d'autres Etats, pays d'Amérique latine, Balkans, Proche et Moyen-Orient, Asie, Afrique... On dirait d'un phénomène de contagion pathologique, d'une épidémie se propageant en chaîne, signe des temps de si complète transformation que traverse le monde d'aujourd'hui.

Dans les pages qu'on va lire, je voudrais démêler à travers l'histoire le sens profond, la philosophie de l'évolution actuelle subie par l'institution militaire française.

* * *

Les officiers de ma génération ont vécu d'un bout à l'autre de leur carrière sous le régime de l'armée dite « la grande muette ». Aucun droit politique ne leur était accordé : ni électeurs, encore moins éligibles ; défense de faire partie d'aucune association ; interdiction de publier quoi que ce soit, sauf autorisation préalable du ministre de la guerre et dans les corps de troupe, vieille routine héritée de l'armée du Second Empire, ceux qui avaient la manie d'écrire étaient mal vus de leurs chefs, moqués ou jaloués de leurs camarades ; une discipline stricte et formelle : aux termes mêmes du règlement, il n'était permis de réclamer qu'après avoir obéi.

Je dois à la vérité de dire que, dans son ensemble, le corps d'officiers de la troisième République s'accommodait fort bien d'un si grand nombre de restrictions aux droits de citoyen. Non pas qu'ils se sentissent mis à part et comme en dehors de la nation à laquelle, corps et âme ils appartenaient. Mais ils se voulaient à l'abri de toutes les compromissions que comporte, de façon presque inévitable, la conduite des partis politiques. Du *Cedant arma togæ* que Cicéron appliquait au cas particulier de sa période consulaire, ils avaient fait une règle générale absolue. Ainsi avaient-ils pu, avec beaucoup d'amertume certes, mais sans se départir de leur loyalisme républicain, traverser les épreuves successives de l'affaire Dreyfus, de l'expulsion des Congrégations, de l'abjecte sujétion des fiches du général André, du fameux décret Clemenceau subordonnant aux préfets les commandants de régions de corps d'armée, toute la campagne d'antimilitarisme déclenchée dans le pays au début du siècle.

C'est qu'ils étaient au service exclusif de la patrie dans ce que celle-ci a de plus noble et de plus élevé : sa défense contre une agression étrangère. Des deux tâches qu'on leur avait imparties, sécurité des frontières et maintien de l'ordre à l'intérieur, celle-là l'emportait délibérément sur celle-ci, accessoire dans leur esprit et du ressort à peu près souverain des forces de police. C'était alors le temps où la France saignée de la blessure qu'elle portait au flanc depuis le traité de Franc-

fort, restait hantée par le regret des provinces perdues. Delcassé, ministre des affaires étrangères, écrivait à l'un de ses ambassadeurs, au moment de l'alerte de Fachoda : « Aussi longtemps que les Allemands seront à Strasbourg et à Metz, la France n'aura qu'un ennemi permanent. » L'espoir de la Revanche, ne pas accepter le fait accompli, telle était la position de la grande majorité des Français, celle de l'armée unanime. A l'intérieur de cette dernière, un intense travail intellectuel s'accomplissait ; parti des écoles militaires, il se diffusait dans la masse du corps d'officiers, lui inspirait confiance. En sorte que ce que l'on a appelé le « miracle » de la Marne, fut, bien au contraire, un chef-d'œuvre du rationalisme.

* * *

Que dans la réalisation de sa tâche un objet guerrier immédiat et parfaitement net s'impose à l'armée, c'est là une condition nécessaire. Elle n'est pas suffisante. Il importe encore que cette armée puisse compter sur le gouvernement au service duquel elle se trouve. Et au surplus, sur « un gouvernement qui gouverne » ; c'est-à-dire un Etat dont l'autorité ne soit point contestée.

Les détenteurs de la force des armes ont, en effet, toujours été redoutables, voire catastrophiques, aux gouvernements affaiblis. Quand il n'y eut plus de gouvernement du tout, après la dislocation de l'empire carlovingien, ce fut le déchaînement du désordre féodal. Le plus vif de la querelle entre Bourguignons et Armagnacs coïncide avec la démence du roi Charles VI. Un hobereau dauphinois pille au passage les bagages du dernier Valois et se rit de la majesté royale. Les régence féminines sont inlassablement marquées par de graves troubles intérieurs. Enfin, sous le règne de l'incapable Louis XVI, la défection de l'armée, a-t-on dit fort justement, a été la Révolution même.

Les gouvernements autoritaires, eux aussi, se sont montrés défiants à l'égard des militaires professionnels et aujourd'hui encore, ne voit-on pas dictateurs et régimes totalitaires s'a-

dossier à des Etats policiers de préférence à des corps de janissaires ou des troupes de prétoriens ? Cela explique le long usage fait par la monarchie française de régiments étrangers moins accessibles aux vicissitudes journalières de la vie nationale. Richelieu allait jusqu'à prendre des armées entières à sa solde ; il avait soin de mettre à la tête des forces levées en France, parents ou amis qu'il faisait d'ailleurs surveiller par ses intendants. Louis XIV refaisait tous les ans et le plus tard possible, au moment de l'entrée en campagne, l'ordre de bataille de ses armées, évitant par là que s'établissent des contacts trop intimes entre les chefs et leurs troupes. Napoléon, à son tour, laissait ignorer à ses maréchaux non seulement le déroulement de sa politique, mais jusqu'à ses plans d'opération dont ils étaient les exécutants. Il les gorgeait de titres et de revenus, ce qui ne les empêcha pas de l'abandonner à l'instant de sa chute.

* * *

Dans cet examen des rapports établis entre l'armée et la politique, il convient encore de considérer la nature organique des institutions militaires.

On vient de faire allusion aux troupes étrangères. Ce ne sont point des « paras » de la Légion qui, à Alger, ont saccagé les locaux du ministère de l'Algérie, mais bel et bien ceux du recrutement français transplantés de la métropole en Afrique du Nord. On dira : la Légion étrangère ne pouvait le faire puisqu'elle ne se trouvait pas à Alger. Mais où qu'elle fût, et encore que cette formation composée de soldats étrangers sous encadrement d'officiers français n'eût pas le caractère des troupes étrangères de l'ancien régime, son genre d'esprit, ses préoccupations habituelles la situaient en dehors de toute émotion populaire : elle reste dans la belle tradition des Suisses du 10 août 1792.

En ce qui concerne la force militaire française, elle s'est transformée de façon radicale environ les XV^e-XVI^e siècles. Elle comprenait dès lors les résidus progressivement amoindris mais toujours virulents, des organismes féodaux, ceux que

nous avons vus au paragraphe précédent en révolte fréquente contre les gouvernements affaiblis ; au-dessus, l'armée royale, sans cesse en voie d'amélioration, se consolidant jour après jour en effectifs, en matériel, en aptitude à la guerre. Son personnel comportait un corps d'officiers au loyalisme monarchique hautement éprouvé, des troupes composées de volontaires que les recruteurs allaient chercher dans les couches du peuple les moins évoluées, incompréhensives à la lente transformation des esprits qui s'accomplissait dans la nation.

Cependant, à la veille de 1789, cette armée du roi ne pensait plus comme celle des générations antérieures. Chez les officiers la règle des quatre degrés de noblesse avait restreint l'éventail de leur recrutement et la participation à la guerre d'Amérique accentué chez eux la compréhension des aspirations nationales. Dans la troupe dont tant de « bas-officiers » intelligents ne pouvaient sortir et qui contribueront à fournir les cadres supérieurs dans les armées de la Révolution et de l'Empire, l'introduction de la « schlague » à la prussienne rendait le sort du soldat presque vil. Mais ceci n'explique qu'en partie pourquoi ce fut le régiment des gardes françaises qui le premier fit défection et pactisa avec la révolte. Ce qui l'explique, c'est que ce régiment n'était pas encaserné sous l'œil constant de ses officiers. Logés en ville, ayant femme et enfants, les gardes françaises participaient à toutes les émotions de la foule parisienne.

Il en sera exactement de même par la suite avec l'institution de la garde nationale. Non seulement, à l'image des francs-archers du roi Charles VII ou des légionnaires régionaux de François I^{er}, et aussi des bans et arrière-bans de la noblesse, la garde nationale se révélera inapte à figurer dignement sur les champs de bataille, mais encore elle ne remplira pas à l'intérieur le rôle auquel elle était plus spécialement destinée, celui du maintien de l'ordre. Lors des « Trois glorieuses » en juillet 1830, en même temps que sont pillées les boutiques d'armuriers, les gardes nationaux reprennent les armes qu'on a négligé de leur enlever lors de la dissolution de 1827 ; avec le

peuple ils s'opposent aux troupes de ligne, qui démoralisées, lâchent pied et pour finir passent en partie à l'émeute. A son tour, la Révolution de 1848 sera déclenchée par l'interdiction du banquet auquel les officiers de la 12^e légion de la garde nationale, presque tous d'opinion politique avancée, avaient invité les députés de la gauche. En sorte que « le rempart du régime », la milice citoyenne à qui le roi Louis-Philippe a réservé toutes ses complaisances et qu'il convoque pour défendre la paix publique, s'insurge aussitôt et passe aux émeutiers.

La distinction entre armée active (réserve comprise) et armée territoriale instituée par les lois organiques de 1875 ne faisait pas de cette armée territoriale un succédané des ex-gardes nationales ; sa mission ne comportait que la défense du territoire en cas de mobilisation générale. Et l'on verra Joffre en 1915 faire concourir ses divisions d'abord à la garde des secteurs calmes du front stabilisé ; il les engagera ensuite plus franchement, les différences s'étant peu à peu atténuées dans la valeur combattive des unités de l'armée. Il restera toutefois de celles-ci l'institution des officiers de réserve qui, à l'inverse des officiers de l'active, conserveront l'intégralité de leurs droits politiques, situation de nature à favoriser les convoitises des camarades de carrière...

* * *

Il y a enfin la conjoncture et qui n'est autre que les circonstances du moment pendant lequel jouent et interviennent à des degrés variables les considérations précédentes.

Après la première guerre mondiale, l'armée française fière à bon droit des lauriers conquis, a subi les effets déprimants de ce qu'on a appelé la rançon de la victoire : l'immobilisme dans les idées frappe régulièrement les armées que cette victoire concourt à endormir. En outre, par un oubli inqualifiable de ce que les Français devaient à leurs héroïques soldats, la vague d'antimilitarisme, qui datait déjà d'avant 1914, déferla sur le pays tout entier, poussée par le vent de pacifisme issu des espoirs fondés sur la Société des nations. Le résultat ne se

fit point attendre : ce fut la défaite de 1940 suivie de la dissolution de l'armée. A la part que prirent ses débris à la Résistance contre l'occupant vint heureusement s'ajouter la contribution à la victoire des Alliés et d'une armée d'Afrique reconstituée à la hâte.

La tourmente apaisée, la force militaire française qu'il s'agissait de remettre en efficacité ne se trouva plus en présence de l'objectif net, précis, immédiat qu'elle avait eu auparavant. Elle s'ajouta à d'autres armées en prévision d'un conflit qui la dépassait manifestement, coalition dans laquelle elle eut un instant l'illusion qu'elle pourrait, sur le théâtre d'Europe occidentale, tenir un rôle essentiel. Les difficultés financières de l'après-guerre ne lui permirent pas d'atteindre les effectifs ni d'obtenir les armements modernes qui lui en eussent donné la faculté. Nouvelle déception ajoutée à celle de 1940 ; nouvelle atteinte au moral de ses cadres.

Toujours soumise à la sorte de dépréciation que lui valait le traditionnel conflit à l'intérieur entre les éléments dits intellectuels du pays et ses propres tendances à l'action, elle se vit alors déchirée entre deux inclinations : celle relative à la création d'une Europe transcendante aux groupements nationaux habituels et celle de peuples subordonnés qu'un nationalisme embrageux poussait à la révolte et à l'indépendance. Successivement l'armée voyait ainsi malgré ses efforts, sortir du giron de la mère-patrie, après les tutelles du Proche-Orient, l'Indochine, la Tunisie, le Maroc. La révolte algérienne s'ajoutait de surcroît, l'obligeant à réduire à l'extrême ce qu'elle avait déjà pu laborieusement acquérir en aptitude à la grande guerre d'Europe, pour procéder à une « reconversion » : elle n'était autre chose qu'un recul, nécessaire retour aux pratiques, *mutatis mutandis*, de l'armée de Bugeaud en lutte contre le gouvernement fantoche d'Abd-el-Kader...

Autant de déceptions superposées les unes sur les autres. Elles étaient moins le fait des insuffisances de l'armée que la conséquence d'une crise d'autorité gouvernementale conduisant à de cruels abandons.

L'armée s'est donc associée au sursaut patriotique du 13 mai. Il a pris naissance dans une Algérie menacée et il se serait sans doute étendu à la métropole si l'homme que la France tenait en réserve et en la personne duquel aboutissait la synthèse désormais indispensable dans les sphères de gouvernement, du militaire et du politique ; si cet homme, dis-je, n'avait, par une dictature légale, à la romaine, affranchi le pays du désordre dont il était menacé.

Sur cette série d'événements a plané, au point de vue strictement militaire, la perspective d'une guerre de caractère anormal, celle menée en Indochine d'abord, en Algérie ensuite, celle qui serait également à conduire dans la métropole au titre de la défense intérieure du territoire. On l'appelle la guerre révolutionnaire. Qu'en est-il, à parler vrai ?

Un éminent historien a observé : « A bien des égards le seizième siècle est plus près de nous que le dix-septième. » Rien de plus exact quant aux mobiles psychologiques ayant influé aux deux époques sur l'attitude des cadres permanents de l'armée. Pour les contemporains du roi Henri II, un désastre retentissant, Saint-Quentin, que n'efface point quelques mois plus tard, la reprise à l'improviste de Calais ; ensuite, la paix du Cateau-Cambrésis : elle enlève aux combattants leur mission séculaire des descentes en Italie ; elle les livre sans ressources aux multiples tentations de la politique, cela dans un pays que l'inflation monétaire dévore, dans une ambiance générale de transformation économique, sociale, culturelle ; bouleversement dans les idées et les mœurs. A l'euphorie de la Renaissance succèdent les conflits de la Réforme auxquels le manque d'autorité des derniers Valois imprime aussitôt, par l'entremise de militaires partagés entre les deux cultes, un caractère de sanglante exaspération.

Qu'il s'agisse des guerres religieuses d'antan, des révoltes raciales d'hier ou d'aujourd'hui, de la guerre idéologique révolutionnaire que l'on attend pour demain, tout cela ne fait qu'un : c'est la guerre civile avec son inévitable cortège de passions déchaînées et de haines atroces. N'est-ce pas, dès

lors, à la conduite de celle-ci (indépendamment de leur mission constante de guerre étrangère) que doivent s'appliquer les cadres de l'armée dans leur très grande majorité ?

* * *

Pour ce faire, plus que par le passé, il importe qu'ils se sentent davantage en intimité avec la vie même du pays, qu'ils se mêlent à ses préoccupations journalières, que l'on procède en définitive au rétablissement de rapports confiants entre les cadres de l'armée et ceux de la nation. La formation civique de la jeunesse vient désormais au centre d'une commune activité. Le paradoxe n'était qu'apparent quand on disait en France que la guerre de 1870 avait été gagnée par l'instituteur prussien. Il en était résulté la courte flambée des « bataillons scolaires », naïve et un peu simpliste réaction contre un antimilitarisme latent : n'était-il pas aussi inopportun de confier à des enseignants la tâche des militaires qu'il le serait d'installer ces derniers dans la chaire d'où les premiers professent ?

On parle beaucoup aujourd'hui de séparation des pouvoirs, de l'exécutif et du législatif, du civil et du militaire. La thèse chère à Montesquieu est-elle encore de mise en un temps où toutes les énergies de la nation doivent être rassemblées en un faisceau rigide pour faire face à des périls menaçants ? Il s'agit moins désormais de séparation rigoureuse que d'une intime collaboration. Lyautey, à l'époque, hélas ! révolue, de la douceur de vivre, l'avait bien senti quand il écrivait ses articles sur « le Rôle social de l'officier ». Ce rôle est à étendre dans toute la mesure qu'il convient d'ailleurs de ne point dépasser. C'est là aussi bien la consigne donnée par l'autorité militaire en ce qui concerne l'action psychologique de l'armée : l'exercer de façon à faire face à la guerre révolutionnaire et « défendre les valeurs de l'idéologie occidentale ».¹ Tâche d'ordre politique au premier chef.

¹ *Notice technique provisoire d'action psychologique* (octobre 1957).

Voilà pourquoi l'armée française, sans être à leur origine, a pris part aux événements du 13 mai avec le souci de les dominer, de les maintenir dans le sens même de l'intérêt national. Or cette haute mission, cette vocation spirituelle à un idéal élevé, comporte, avec beaucoup de clairvoyance, un sens étendu des réalités ; le corps d'officiers la remplira si le pays n'a rien à redouter de lui, si de part et d'autre aucune prévention ne subsiste. Pour que l'armée devienne réellement un facteur d'unité, la condition de sa réussite, c'est qu'elle ne perde rien de sa cohésion interne, qu'elle contribue à réaliser le nouvel équilibre national en se tenant à la place qui lui revient, qu'elle développe les liens l'unissant au pays, qu'elle comble dans ses rangs les fossés qui séparent les générations, les cloisons professionnelles ou sociales : un tel résultat ne saurait être atteint que dans le respect de la discipline tant intellectuelle que de simple obéissance à l'autorité.

* * *

Un mot pour finir. Sauf la méthode de travail à déduire des pages précédentes, rien de leur contenu n'est applicable à des armées autres que celle de la France. Le comportement de chacune s'inscrit en effet dans le cadre des institutions nationales, dans l'esprit des populations, les traditions et les tendances, la géographie et l'histoire, le statut international ; dans l'organisation technique de l'armée, dans les rapports déjà existants entre les cadres militaires et les milieux de tous ordres du pays envisagé ; également dans ce que j'ai appelé la conjoncture.

Car l'armée étant un organisme vivant, elle évolue sans cesse de manière à s'adapter aux besoins du moment : sécurité extérieure quand celle-ci se profile sur le plan de l'horizon international ; sécurité intérieure lorsqu'il est nécessaire de contenir ou d'orienter soit les opinions de la foule, soit les directions gouvernementales.

Mais ce qui reste commun à toutes les armées, sous quelque régime qu'elles soient placées, c'est le devoir permanent qui

leur incombe de se maintenir au service de l'intérêt général à l'exclusion d'aucun autre intérêt particulier ; de sorte qu'en chacune d'elles se résument l'unité et l'indépendance de la patrie.

J. REVOL

Importance stratégique de la Suisse des origines à l'ère atomique¹

LA 1^{RE} GUERRE MONDIALE DE 1914 A 1918

Vint la guerre, dont les premières manifestations furent la violation de la Belgique par l'Allemagne et l'agression de la Serbie par l'Autriche-Hongrie. L'entrée en lice de la Russie, de l'Empire britannique, puis de la Turquie, de l'Italie et finalement (sans compter celle d'autres pays de l'Orient) des Etats-Unis d'Amérique allait aboutir à une conflagration mondiale à laquelle la Suisse échappa par miracle, miracle dû à la ferme volonté de résistance de son peuple, manifestée par la préparation de sa défense.

Le *plan français XVII* prévoyait une attitude expectative de l'Italie. La Suisse, y est-il dit, possède six divisions correspondant à des corps d'armée légers qui forment « une force susceptible de faire respecter le territoire de la Confédération ». Dans la première phase (tension politique), le Service des renseignements français déterminera les mesures prises par la Belgique² et la Suisse pour parer à une attaque brusquée. Dans la seconde période (de couverture), il est essentiel que les commandants de la 1^{re} Armée (général Dubail) et du 7^e C.A. soient informés dès que des débarquements de troupes auront lieu à la gare de Bâle. (On sait que la gare badoise

¹ Suite de l'article paru dans le numéro de novembre de la *R.M.S.*

² Notre S.R. possédait la copie d'un rapport anglais sur les ressources de ce pays.